

LA QUALITÉ



Les guides du Programme National de Mise à Niveau des PME (PNMAN-PME) ont été élaborés par l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) avec le concours du Programme d'Appui aux PME/PMI et à la Maîtrise des Technologies d'Information et de Communication, financé par l'Algérie et l'Union européenne.

L'objectif visé à travers ces guides est d'informer de manière simple et pratique toutes les parties prenantes du PNMAN-PME (entreprises, consultants, structures intermédiaires d'appui aux entreprises, etc.), en vue de faciliter leur compréhension et leur accès aux aides mises en place par les pouvoirs publics à travers le PNMAN-PME.

Le contenu des guides n'est pas exhaustif et l'articulation des sujets traités a été élaborée en tenant compte des aides inscrites au Fonds d'affectation spécial N° 302-124, intitulé « Fonds national de Mise à Niveau des PME ».

En fonction du sujet traité, les guides se composent de fiches indiquant les objectifs, les résultats attendus, la population cible, les pré-requis, les activités et le budget estimatif de chaque action de mise à niveau.

Pour connaître les conditions financières et les modalités de financement des actions soutenues par le PNMAN-PME ou pour télécharger les guides, nous vous invitons à consulter le site web de l'Agence : www.andpme.org.dz

L'Agence Nationale de Développement de la PME est à votre disposition pour répondre à toute question relative aux besoins de modernisation de votre entreprise et pour vous accompagner dans la concrétisation de vos projets de développement.

Rachid Moussaoui
Directeur Général de l'ANDPME



PRÉSENTATION DES GUIDES DE MISE À NIVEAU

Le Programme National de Mise à Niveau (PNMAN) prévoit l'octroi de subventions à toute PME algérienne qui adhère au Programme et met en œuvre des actions de mise à niveau éligibles.

Il prévoit les rubriques d'actions éligibles suivantes :

- Le pré-diagnostic
- Le diagnostic
- Les investissements en matériel de productivité
- Le coaching ou accompagnement dans le domaine de l'expertise financière
- Les investissements en technologies et systèmes d'information
- Le coaching ou accompagnement dans le domaine des TIC
- Le coaching ou accompagnement dans le domaine des exportations
- L'encadrement
- Les investissements immatériels
- La certification.
- Le coaching innovation
- ...

Le contenu et les procédures du PNMAN sont disponibles sur le Site de l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) : www.andpme.org.dz

L'ANDPME, en charge de la mise en œuvre du PNMAN, a développé, avec l'appui du Programme d'Appui aux PME/PMI et à la Maîtrise des Technologies d'Information et de Communication (PME II), des guides qui en explicitent le contenu, en définissent le contour et identifient les actions qui y sont éligibles. La liste des actions n'est pas définitive. Elle sera enrichie au fur et à mesure de la pratique et des besoins en mise à niveau des entreprises.

Ces guides se présentent comme suit :

1. Le diagnostic et le plan de mise à niveau
2. Les investissements en matériel de productivité
3. La gestion financière
4. Les technologies de l'information et de la communication
5. Le développement commercial
6. Le management
7. La production
8. La qualité

Le présent guide traite de la rubrique n° 8 « **La qualité** » qui bénéficie des avantages de la rubrique « Certification » du PNMAN.

Introduction	9
AXE 1 : SYSTÈMES DE MANAGEMENT	
Fiche n° 1 : ISO 9001 Système de Management de la Qualité	13
Fiche n° 2 : ISO 14001 Système de Management de l'Environnement (SME)	15
Fiche n° 3 : Certification OHSAS 18001 (Système de management de la santé et de la sécurité au milieu du travail)	17
Fiche n° 4 : Certification Système de Management Intégré (QSE)	19
AXE 2 : NORMES SECTORIELLES	
Fiche n° 5 : Certification ISO 22000 (Système de management de la sécurité des denrées alimentaires)	23
AXE 3 : LABEL TEDJ ET MARQUAGE CE	
Fiche n° 6 : Labellisation TEDJ	27
Fiche n° 7 : Marquage CE	29
AXE 4 : ACCRÉDITATION DES ORGANISMES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	
Fiche n° 8 : ISO 17020 (accréditation)	33
Fiche n° 9 : ISO 17025 (accréditation)	35



Ce guide consacré à la qualité s'articule autour des quatre thèmes suivants :

- Systèmes de management
- Normes sectorielles
- Label Tedj et marquage CE
- Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

Il s'adresse aux entreprises, bureaux d'études, consultants, associations professionnelles, organismes de formation, centres techniques et autres organismes d'appui aux PME, afin de les aider à comprendre les conditions d'éligibilité à l'appui du PNMAN pour ce domaine.

Le plan d'investissement en qualité découle du diagnostic que l'entreprise doit réaliser dans sa démarche de mise à niveau. Il est conçu pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie de développement.

La décision d'investissement est du seul ressort de l'entreprise dans les limites fixées par le plan de mise à niveau validé par l'ANDPME.

Les actions pouvant faire l'objet d'un appui par le Programme National de Mise à Niveau (PNMAN) sont identifiées et explicitées pour chacun des axes de ce guide. Elles sont présentées sous forme de fiches détaillées.

Ce guide présente des actions de mise à niveau qui peuvent donner lieu à une certification ou à une accréditation.

Une **certification** est une attestation réalisée par une tierce partie relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes.

Une **accréditation** est une reconnaissance formelle de la compétence à réaliser des activités spécifiques (essais, analyses, inspections...).

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit obligatoirement dans le cadre de l'exécution d'un plan de mise à niveau élaboré suite à un pré-diagnostic ou à un diagnostic.

Les normes ISO ou d'une autre origine présentées dans ce guide ont été retenues après consultation pour répondre aux besoins actuels des PME algériennes. Ce guide n'est donc pas exhaustif, il reste ouvert à toute demande et à tout besoin exprimés par une PME ainsi qu'à des adaptations à des secteurs spécifiques.

Les objectifs de la certification

La certification d'un organisme a trois objectifs :

- Démontrer que le système de management mis en place par l'organisme est conforme en tout point au référentiel retenu
- Prouver que les conditions réelles de fonctionnement sont conformes au système de management retenu et à ses objectifs
- Garantir que le Système de Management est efficace et fait l'objet d'une amélioration continue

Les différentes certifications

Il existe trois types de certification :

1. La certification de produit, processus et services : Elle permet d'assurer que des produits, processus ou services, satisfont à des exigences spécifiées dans des normes ou autres documents à caractère normatif.
2. La certification de personnes : Elle vise à démontrer l'aptitude du personnel à réaliser des tâches dans un cadre normatif préalablement défini. Cette certification est octroyée après un examen théorique et pratique.
3. La certification d'entreprise : Elle atteste de la conformité d'un système de management (qualité, environnement...) à des normes.

La certification fait suite à un audit réalisé par des auditeurs eux-mêmes certifiés.

Les objectifs de l'accréditation

- Démontrer la compétence de l'organisme dans des domaines d'activité prédéfinis
- Prouver la qualité des résultats émis par l'organisme
- Garantir que l'organisme est dans une démarche d'amélioration continue

Les différentes accréditations

L'accréditation concerne les organismes d'évaluation de la conformité et s'applique à divers domaines d'activité tels que : essais/analyses, étalonnages, inspections, certifications...

AXE 1
SYSTÈMES DE MANAGEMENT



Fiche n° 1 : ISO 9001 Système de Management de la Qualité

Objectifs

- Structurer l'entreprise pour assurer une coordination des activités et des services

Résultats attendus

- Renforcement de l'écoute client
- Amélioration de l'organisation et de la cohérence des activités
- Clarification des responsabilités de chacun
- Réduction des coûts de non-qualité
- Développement de l'image de marque
- Développement des savoir-faire
- Pénétration de nouveaux marchés
- Facilitation des exportations
- Amélioration continue
- Optimisation des relations avec les fournisseurs
- Mobilisation du personnel

Population cible

- PME désirant mettre en place un système de management de la qualité
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Respect des réglementations applicables (guides de bonne pratique, par exemple)

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Activités

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du système de management de la qualité en place dans l'entreprise, par rapport aux exigences de la norme
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Fiche n° 1 : ISO 9001 Système de Management de la Qualité

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place du SMQ
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place le SMQ

Phase 3 : Mise en œuvre du SMQ

- Intégrer les recommandations de la norme dans les procédures de travail et les modes opératoires de l'entreprise
- Résultat : le SMQ est mis en place

Phase 4 : Audit de certification

- Évaluation du SMQ par des auditeurs externes
- Résultat attendu : l'entreprise obtient sa certification

Budget

- Accompagnement : 15 à 50 jours de prestation
- Coût de la certification

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la certification ISO 9001

Fiche n° 2 : ISO 14001 Système de Management de l'Environnement (SME)

Objectifs

Le SME (Système de Management de l'Environnement) est l'ensemble des éléments qu'une entreprise met en place pour assurer la maîtrise de ses impacts sur l'environnement.

Le SME vise à :

- Intégrer les préoccupations environnementales à tous les niveaux
- Réduire ses impacts sur l'environnement
- Prendre en considération les points de vue des parties intéressées

Résultats attendus

- Limitation de pertes financières et obtention de garanties plus importantes de la part des assureurs
- Diminution des primes d'assurance
- Limitation des impacts environnementaux négatifs
- Amélioration de l'image de l'entreprise vis-à-vis des autorités et de ses partenaires
- Réduction du nombre et des coûts des situations d'urgence
- Motivation du personnel
- Amélioration de l'Image de marque
- Amélioration des relations avec les tiers
- Optimisation des consommations et des rejets

Population cible

- PME désirant mettre en place un système de management de l'environnement
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Pour les entreprises concernées : disposer de l'étude d'impact réglementaire

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Fiche n° 2 : ISO 14001 (SME)

Activités

La démarche de certification se déroule en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système de Management de l'Environnement de l'entreprise, par rapport aux exigences de la norme ISO 14001
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place du SME
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place le SME

Phase 3 : Mise en œuvre du SME

- Intégrer les recommandations de la norme dans les procédures de travail et les modes opératoires des activités de l'entreprise
- Résultat : le SME est mis en place

Phase 4 : Audit de certification

- Évaluation du SME par des auditeurs externes
- Résultat attendu : l'entreprise obtient sa certification

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la certification ISO 14001

Budget

- Accompagnement : 20 à 60 jours de prestation
- Coût de la certification

Fiche n° 3 : Certification OHSAS 18001 (Système de management de la santé et de la sécurité au milieu du travail)

Objectifs

La norme OHSAS 18001 concerne la santé et la sécurité au travail. N'étant pas une norme internationale, elle donne lieu à une certification non accréditée. Elle vise à :

- Intégrer les préoccupations de santé et de sécurité dans le management de l'entreprise
- Identifier, prévenir et réduire les risques liés à la santé et à la sécurité au travail

Résultats attendus

- Satisfaire aux exigences réglementaires de prévention des risques liés au travail
- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs
- Renforcer le dialogue social
- Réduire le taux d'accidents de travail et le nombre de jours d'absence pour cause d'accident
- Limiter les primes d'assurance santé et accidents de l'entreprise

Population cible

- PME désirant mettre en place un système de management de la santé et de la sécurité dans le milieu du travail
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Fiche n° 3 : Certification OHSAS 18001

Activités

La démarche de certification se déroule en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système de Management de l'entreprise, par rapport aux exigences de la norme OHSAS 18001
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place du SMSST (Système de Management de la Santé et de la Sécurité au travail)
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place le SMSST

Phase 3 : Mise en œuvre du SMSST

- Intégration des recommandations du SMSST dans les procédures de travail et les modes opératoires des activités de l'entreprise
- Résultat : SMSST mis en place

Phase 4 : Audit de certification

- Évaluation du SMSST par des auditeurs externes
- Résultat attendu : l'entreprise obtient sa certification

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la mise en place d'un système OHSAS 18001

Budget

- Accompagnement : 15 à 40 jours de prestation
- Coût de la certification

Fiche n° 4 : Certification Système de Management Intégré (QSE)

Objectifs

Le système de management intégré (SMI) QSE permet d'établir et de déployer des objectifs en matière de qualité, santé, sécurité et environnement.

Le SMI est basé sur les exigences de deux normes et d'une spécification :

- ISO 9001 : pour le management par la qualité
- ISO 14001 : pour le management environnemental
- OHSAS 18001 : pour le management santé et sécurité au travail

L'objectif est de prendre en compte les préoccupations de qualité, santé et sécurité au travail et les préoccupations de l'environnement au sein d'un système intégré unique.

Résultats attendus

- Améliorer en continu les process de l'entreprise par une approche intégrée (QSE)

Population cible

- PME désirant mettre en place un système de management intégré (qualité, santé, sécurité et environnement)
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Secteurs d'activité

Tous les secteurs éligibles au PNMAN.

Fiche n° 4 : Certification QSE

Activités

La démarche de certification du SMQSE se déroule en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système de Management de l'entreprise, par rapport aux exigences de la norme QSE
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place du SMQSE
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place le SMQSE

Phase 3 : Mise en œuvre du SMQSE

- Intégration des recommandations du Système dans les procédures de travail et les modes opératoires des activités de l'entreprise
- Résultat : SMQSE mis en place

Phase 4 : Audit de certification

- Évaluation du SMQSE par des auditeurs externes
- Résultat attendu : l'entreprise obtient sa certification

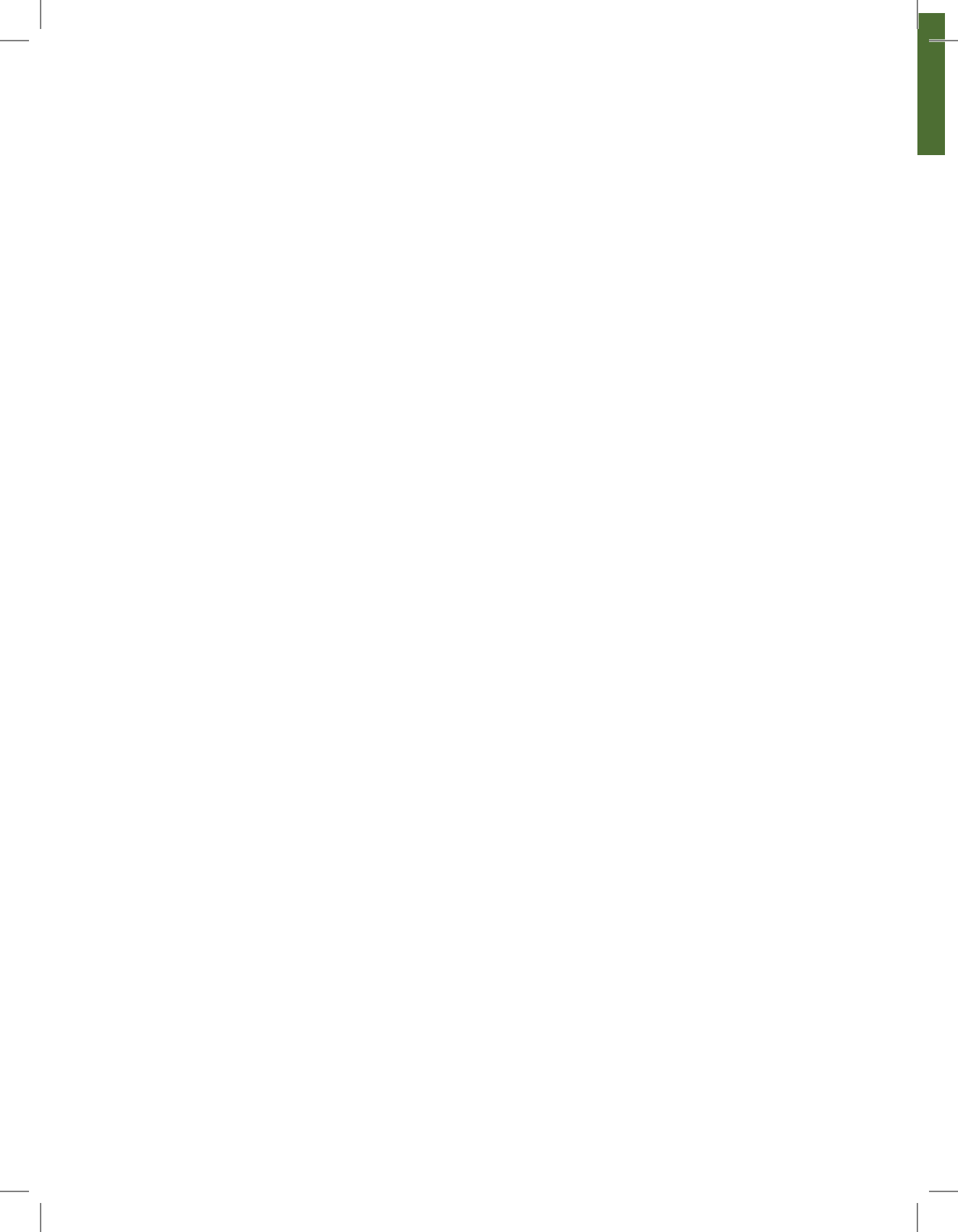
Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la certification QSE

Budget

- Accompagnement : 40 à 80 jours de prestation
- Coût de la certification

AXE 2
NORMES SECTORIELLES



Fiche n° 5 : Certification ISO 22000 (Système de management de la sécurité des denrées alimentaires)

Objectifs

L'ISO 22000 permet à une entreprise de démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à la sécurité des aliments.

Cette norme vise à :

- Identifier et gérer les points critiques à maîtriser au niveau des process
- Démontrer la conformité avec les exigences réglementaires

Résultats attendus

- Renforcer la relation de confiance avec les clients
- Prévenir les risques liés aux attentes des clients

Population cible

- Toute entreprise appartenant à la chaîne alimentaire désirant mettre en place un système de management de la sécurité des denrées alimentaires :
 - Fabricants de denrées alimentaires
 - Opérateurs chargés du stockage, du transport et de la distribution de produits alimentaires
 - Fabricants de matériel d'emballage de produits alimentaires
 - Fabricants de produits de nettoyage
 - Fabricants d'additifs
 - Fabricants de produits vétérinaires
 - Fabricants de pesticides et fertilisants
 - Prestataires de services en Agroalimentaire
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Maîtrise des BPF, BPH, BPL et codex alimentarius

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Fiche n° 5 : Certification ISO 22000

Activités

La démarche de certification se déroule en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système Management de l'entreprise, par rapport aux exigences de la norme ISO 22000
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place du SM Sécurité Alimentaire
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place le SM Sécurité alimentaire

Phase 3 : Mise en œuvre du SM Sécurité Alimentaire

- Intégrer le SM Sécurité Alimentaire dans les procédures de travail et les modes opératoires des activités de l'entreprise
- Résultat : SMSA mis en place

Phase 4 : Audit de certification

- Évaluation du SM Sécurité Alimentaire par des auditeurs externes
- Résultat attendu : l'entreprise obtient sa certification

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent en agro-alimentaire ou en médecine vétérinaire
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la certification ISO 22000

Budget

- Accompagnement : 30 à 80 jours de prestation
- Coût de la certification

AXE 3
LABEL TEDJ ET MARQUAGE CE



Fiche n° 6 : Labellisation TEDJ

Objectifs

TEDJ est une marque de qualité nationale, de certification volontaire, délivrée par l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR). Cette marque apposée sur un produit atteste que ce dernier a été évalué et certifié conforme aux normes algériennes le concernant.

Le système de certification TEDJ des produits comporte des essais et l'évaluation du système de management de la qualité du produit concerné. La surveillance du système de management de la qualité est assurée et des échantillons du produit peuvent être prélevés, soit sur le marché, soit sur le lieu de fabrication, ou les deux, ils sont évalués en vue d'établir la continuité de la conformité du produit.

L'objectif est de :

- Renforcer la confiance du client vis-à-vis du produit
- Assurer la conformité du produit à des normes

Résultats attendus

- Maîtriser le process de réalisation du produit
- Garantir la qualité et/ou la sécurité des produits pour les utilisateurs et les consommateurs
- Contribuer à augmenter les ventes et la satisfaction des clients
- Développer l'image de marque des produits

Population cible

- Toute entreprise désirant certifier un ou plusieurs de ses produits selon le label TEDJ
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Existence d'une norme algérienne portant sur le produit

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Fiche n° 6 : Labellisation TEDJ

Activités

La démarche de certification se déroule en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du processus de réalisation de l'entreprise
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place de la marque
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place la marque

Phase 3 : Mise en œuvre

- Intégration des exigences de la marque dans les procédures de travail et les modes opératoires des activités de l'entreprise
- Résultat : marque Tedj mise en place

Phase 4 : Audits de validation

- Évaluation du contenu du dossier technique
- Évaluation du respect des exigences de ce label
- Résultat attendu : produit labélisé

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la certification de produit

Budget

- Accompagnement : 10 à 20 jours de prestation
- Coût de la certification

Fiche n° 7 : Marquage CE

Objectifs

Le marquage CE atteste de la conformité du produit aux exigences essentielles de sécurité.

C'est un passeport pour la circulation sur l'ensemble du marché européen des produits pour lesquels ce marquage est exigé.

L'objectif est de :

- Permettre à l'entreprise de vendre ses produits au sein de l'Union européenne
- Attester que le produit est conforme aux exigences essentielles de sécurité adoptées par l'Union européenne

Résultats attendus

- Garantir la sécurité des produits
- Contribuer à augmenter les ventes et la satisfaction des clients
- Indiquer aux gouvernements européens que le produit peut être vendu légalement dans l'Union européenne (UE) et dans la zone européenne de libre-échange

Population cible

- PME engagée dans le processus de mise à niveau et qui envisage l'exportation de ses produits vers l'UE
- PME ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Existence d'un marquage CE pour le produit
- Vérifications et contrôles requis effectués
- Disponibilité des informations essentielles relatives au marquage CE du produit concerné

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Fiche n° 7 : Marquage CE

Activités

La démarche de certification se déroule en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système qualité et produit de l'entreprise
- Choix du type de module par rapport aux directives « Nouvelle Approche »
- Module A : Déclaration de conformité ou « auto-certification »
- Module B : Attestation d'examen CE
- Module C : La déclaration de conformité au type
- Module H : Assurance de la qualité complète

Phase 2 : Formation

- Préparation du personnel à la mise en place de la démarche du marquage CE
- Résultat attendu : le personnel est capable de mettre en place le marquage CE

Phase 3 : Mise en œuvre du dossier marquage

- Intégrer les exigences du marquage CE dans les procédures de travail et les modes opératoires des activités de l'entreprise
- Résultat : la démarche de marquage CE est mise en place

Phase 4 : Audits de validation

- Évaluation du contenu du dossier technique
- Évaluation du respect des exigences directives « Nouvelle Approche »
- Résultat attendu : le produit est marqué CE

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique : au moins 03 accompagnements à la certification CE

Budget

- Accompagnement : 5 à 20 jours de prestation
- Coût de l'organisme notifié (Européen) dépendant du produit

AXE 4

ACCREDITATION DES ORGANISMES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ



Fiche n° 8 : ISO 17020 (accréditation)

Objectifs

- Faire reconnaître la compétence de l'organisme d'inspection dans tout ou partie de son domaine d'activité.

Résultats attendus

- Maîtriser techniquement la réalisation et les résultats des inspections
- Maîtriser l'environnement de travail de réalisation des inspections
- Maîtriser et gérer le parc d'équipements et les produits consommables utilisés pour les inspections
- Maîtriser la compétence des personnes impliquées dans les processus d'inspection
- Améliorer de façon continue le système de management de l'organisme d'inspection

Population cible

- Tous les organismes d'inspection désirant procéder à l'accréditation ISO 17020 de certaines de leurs activités
- Organismes d'inspection ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Obligation d'avoir un dirigeant technique qualifié et expérimenté dans la réalisation et la gestion des inspections

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Fiche n° 8 : ISO 17020 (accréditation)

Activités

L'activité de la démarche d'accréditation se compose de quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système Management de l'organisme, par rapport aux exigences de la norme ISO 17020
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Phase 2 : Formation

- Permettre aux différents participants d'assimiler les méthodes et d'être actifs dans la mise en place ISO 17020
- Résultat attendu : acquérir des connaissances et des compétences permettant de faire vivre le système

Phase 3 : Mise en œuvre ISO 17020

- Consiste en la formalisation du Système de management par rapport à la norme ISO 17020 (process, procédure, etc.)

Phase 4 : Évaluation ISO 17020

- Évaluation ISO 17020
- Résultat attendu : organisme accrédité

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique :
 - Au moins 03 accompagnements à l'accréditation 17020
 - Maîtrise technique du domaine concerné

Budget

- Accompagnement : 20 à 60 jours de prestation
- Coût de l'accréditation

Fiche n° 9 : ISO 17025 (accréditation)

Objectifs

- Faire reconnaître les compétences du laboratoire d'essais ou d'étalonnages dans tout ou partie de son domaine d'activité

Résultats attendus

- Maîtriser techniquement la réalisation et les résultats des essais ou étalonnages
- Maîtriser l'environnement de travail de réalisation des essais ou étalonnages
- Maîtriser et gérer le parc d'équipements et les produits consommables utilisés pour les essais ou d'étalonnages
- Maîtriser la compétence des personnes impliquées dans les processus d'essais ou étalonnages
- Améliorer de façon continue le système de management du laboratoire

Population cible

- Tous les laboratoires d'essais ou d'étalonnages désirant procéder à l'accréditation ISO 17025 de certaines de leurs activités
- Laboratoires d'essais ou d'étalonnages ayant adhéré au PNMAN et ayant élaboré un diagnostic approuvé par l'ANDPME et incluant des recommandations de mise à niveau du volet qualité

Pré-requis

- Le responsable technique du laboratoire doit avoir une compétence technique et une maîtrise du métier avérées

Pour bénéficier des avantages de la mise à niveau, certaines conditions (ancienneté, domaine d'activité, situation financière...) doivent être respectées (voir www.andpme.org.dz pour plus de détails).

Activités

L'activité de la démarche d'accréditation se compose de quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic

- Évaluation du Système Management de l'entreprise, par rapport aux exigences de la norme ISO 17025
- Résultat attendu : élaboration d'un plan d'action

Fiche n° 9 : ISO 17025 (accréditation)

Phase 2 : Formation

- Permettre aux différents participants d'assimiler les méthodes et d'être actifs dans la mise en place de la norme ISO 17025
- Résultat attendu : acquérir des connaissances et compétences permettant de faire vivre le système

Phase 3 : Mise en œuvre ISO 17025

- Consiste en la formalisation du Système de management par rapport à la norme ISO 17020 (processus, procédure, etc.)

Phase 4 : Évaluation ISO 17025

- Évaluation ISO 17025
- Résultat attendu : le laboratoire obtient son accréditation

Profil des experts

- Qualification/Compétences :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
 - Langue : maîtrise du français
- Expérience générale : au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience spécifique :
 - Au moins 03 accompagnements à l'accréditation 17025
 - Maîtrise technique du domaine concerné

Budget

- Accompagnement : 20 à 60 jours de prestation
- Coût de l'accréditation







Guides

« Mise à Niveau des PME »

1. Le diagnostic et le plan de mise à niveau
2. Les investissements en matériel de productivité
3. La gestion financière
4. Les Technologies de l'Information et de la Communication
5. Le développement commercial
6. Le management
7. La production
- 8. La qualité**



AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA PME

Siège Direction Générale

34, Avenue Mohamed Belkacemi, les Annassers, Alger, 16000

E-mail : contact@andpme.org.dz

Tél. : +213 21 47 06 44/47 - 021 77 40 36

Fax : +213 21 47 06 93 - 021 47 06 86



Ce guide a été réalisé avec le concours du PME II, Programme cofinancé par l'Union européenne et l'Algérie.